



*Service régional et départemental
de la communication interministérielle*

Rouen, vendredi 12 juillet 2013

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

État des lieux de la contamination en PCB des cours d'eau en Haute-Normandie

A la suite de la détection de teneurs en polychlorobiphényles (PCB) dépassant les seuils sanitaires dans la chair de certains poissons d'eau douce, un plan d'actions national a été mis en place par les ministères en charge de l'écologie, de la santé et de l'agriculture et de la pêche et a été décliné au niveau régional.

Compte tenu des résultats des suivis réalisés dans le cadre du plan local PCB, le comité de pilotage régional a proposé de généraliser l'interdiction de la consommation, de la détention, du transport et de la commercialisation des anguilles pêchées dans les départements de Seine-Maritime et de l'Eure.

Cette interdiction est en vigueur depuis mi-avril 2013 par arrêté préfectoral du 15 avril 2013 dans l'Eure et par arrêté préfectoral du 10 avril 2013, pour la Seine-Maritime.

L'action des services de l'État se poursuit par le développement de la connaissance sur la contamination des milieux non encore suivis, la lutte contre les pollutions industrielles et l'adaptation des mesures de gestion des produits de consommation.

La synthèse des résultats des suivis en Haute-Normandie est disponible en ligne sur le [site Internet de la DREAL Haute-Normandie : haute-normandie@developpement-durable.gouv.fr](mailto:haute-normandie@developpement-durable.gouv.fr) et sur les sites des [préfectures de la Seine-Maritime et de l'Eure.](#)

SRDCI

tél. 02 32 76 50 26 – fax 02 32 76 54 55
7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex
site Internet: www.seine-maritime.gouv.fr
courriel : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr